

Statut des Ouvriers de l'Etat

Pire que prévu !

Réunion technique sur la prime de rendement

Suite à la publication des décrets et arrêtés faisant « évoluer » le statut des ouvriers d'état du MINDEF, les modalités précises d'application de certains textes restent aujourd'hui à définir. Le 9 février prochain, les fédérations syndicales sont « invitées » par la DRH/MD à une première réunion « technique ». Cette réunion a pour objet de déterminer la manière dont le MINDEF entend gérer à l'avenir la prime de rendement

Petit rappel : Au nombre des textes validés au CTM du 13 décembre figurait dans le même décret que l'indexation de la prime de rendement sur le 5^{ème} échelon (maximum), la suppression de la moyenne à 16% de la prime de rendement par groupe professionnel et par établissement.

Une vraie fausse bonne mesure

Là où certaines organisations syndicales avaient estimé la mesure comme « positive » (elle pouvait permettre de faire augmenter les moyennes), la CGT avait émis de fortes réserves. En effet, si la moyenne pouvait à priori évoluer positivement, l'inverse était également vrai.

Le projet de circulaire transmis aux fédérations semble confirmer les craintes de notre organisation. Le texte fait en effet état que « les taux et montants en gestion de la prime de rendement seront **fixés et calculés annuellement en fonction et dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cet effet au budget de la défense.** Les taux et montants seront précisés chaque année par une note de la direction du ministère de la défense ».

En clair le ministère de la défense décidera tous les ans et unilatéralement du budget à allouer à la prime de rendement. Il aura la possibilité de maintenir voire d'augmenter son taux moyen. Mais il pourra également le faire baisser si il estime nécessaire que les personnels « fassent des efforts ».

Au vu de la politique sociale mise en place ces dernières années au MINDEF, quelle option croyez-vous que choisiront les futurs ministres de la défense ???

Alors demain tous à 12% ?

Cette possibilité existe, chaque salarié doit aujourd'hui en être conscient. A la fausse naïveté de certains qui tentent de faire avaler des couleuvres aux personnels pour ne pas mobiliser et aider le ministre, **la CGT et les personnels affirment leurs volontés de continuer à se mobiliser en opposition à la casse programmée du statut des ouvriers de l'état.**

Une seule alternative : la lutte

De nombreux personnels se sont fortement mobilisés avec la CGT en fin d'année dernière contre la mise à mort de leur statut. Aujourd'hui, nous pouvons encore collectivement empêcher le pire à condition d'élargir encore le nombre de personnels engagés dans la lutte. Notre fédération a contacté le 24 janvier les autres fédérations mobilisées avec nous en décembre dernier pour débattre des suites à donner à la mobilisation. Nous attendons toujours leurs réponses.

D'ores et déjà, la CGT appelle les salariés à débattre des suites à donner à leurs actions et à se saisir de toutes les opportunités pour exprimer leur attachement au maintien de leurs acquis.